

Chères toutes, chers tous,

Lors de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP28), qui s'est tenue du 30 novembre au 13 décembre à Dubaï, aux Émirats arabes unis, **plus de 130 Etats ont signé la Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique**. Cette déclaration marque la reconnaissance par les Etats signataires de la vulnérabilité des systèmes agricoles face aux changements climatiques, en même temps que leur part de responsabilité dans la survenance de ces dérèglements. Cependant, il n'est pas fait mention de la dépendance aux pesticides du système agricole conventionnel qui domine aujourd'hui. Soigner cette dépendance est pourtant nécessaire dans une optique de durabilité. A défaut, le Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (2022), par lequel les Etats s'engageaient à réduire "de moitié au moins le risque global lié aux pesticides", est cité. De plus, la Déclaration n'est pas juridiquement contraignante. Il faudra attendre fin 2024, à l'occasion du premier bilan, pour évaluer la mise en œuvre par les Etats signataires des objectifs formulés.

*En vous souhaitant une excellente année 2024 (et, bien sûr, une bonne application de Kunming-Montréal et de la Déclaration des EAU à tous les Etats)!*

*L'Equipe de Justice Pesticides*

*Paris, le 2 janvier 2024.*



**Soutenez-nous !**

**Justice Pesticides** est une ONG qui vise à rendre accessibles les informations sur le droit et les pesticides. Pour ce faire, elle maintient une **base de données juridique** sur les pesticides depuis son site internet (accessible librement en français et en anglais). Ainsi, si vous aimez notre travail, vous pouvez nous soutenir :

- Par un [don](#)
- En nous envoyant les actualités relatives aux procès liés aux pesticides à l'adresse mail : [contact@justicepesticides.org](mailto:contact@justicepesticides.org)
- En relayant notre bulletin d'information (disponible en français et en [anglais](#))

Merci beaucoup !

**Actualités européennes**

**France: Précision sur la procédure de reconnaissance mutuelle**

Le 30 novembre, le Tribunal administratif de Melun a rejeté la demande de la société UPL Europe LTD, tendant à l'annulation de la décision de l'ANSES par laquelle celle-ci

a refusé d'autoriser la mise sur le marché du Mastana SC, par reconnaissance mutuelle de l'autorisation délivrée par les autorités du Royaume-Uni. Cette décision apporte d'utiles précisions sur les conditions de la reconnaissance en France de l'autorisation d'un produit phytosanitaire donnée dans une autre zone de l'Union européenne.

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)



**Deux nouvelles demandes de réexamen interne par les ONG en vertu du règlement (UE) 2021/1767 (transposant la convention d'Aarhus) :**



**Action contre le renouvellement de l'autorisation du glyphosate**

Dans un courrier envoyé le 30 novembre, le CRIIGEN, Agir pour l'environnement, et le Collectif des maires anti-pesticides, ont demandé à la Commission européenne de revenir sur la décision de renouvellement de l'autorisation du glyphosate pour 10 années supplémentaires. De même, aux Etats-Unis, une pétition contre le glyphosate a été déposée à l'EPA (voir "actualités administratives").

[Pour en savoir plus](#)

## Action contre les prolongations abusives des autorisations de 5 substances actives

Le 11 décembre, Générations Futures a annoncé son intention de déposer des demandes de réexamen auprès de la Commission européenne pour les prolongations de 5 substances actives particulièrement préoccupantes utilisées dans des produits phytosanitaires (S-métolachlore, tébuconazole, prosulfocarbe, chlortoluron et flufenacet).



[Pour en savoir plus](#)

## Nouveaux recours devant le Tribunal de l'Union européenne:

Dans un communiqué de presse du 20 décembre, PAN Europe a fait part de son intention de déposer devant le Tribunal de l'Union européen deux nouvelles plaintes. La première est un recours en annulation contre le règlement (EU) 2023/574 adopté le 13 mars 2023 par la Commission européenne établissant les modalités d'identification des coformulants inacceptables dans les produits phytopharmaceutiques.



La seconde est un recours en annulation contre la décision de renouvellement de l'abamectine, un insecticide hautement toxique pour la santé humaine et l'environnement, en particulier pour les pollinisateurs.

[Pour en savoir plus](#)

[Pour en savoir plus](#)

**Actualités en droit civil**

## Etats-Unis & Ghana : Trois entreprises de chocolat accusées de soumettre des enfants à des conditions de travail inhumaines

Le 28 novembre, l'International Rights Advocates, des enfants mineurs travaillant dans des plantations de cacao, et leurs parents, ont déposé une plainte devant la Cour Supérieure du District de Columbia contre trois des plus grandes entreprises de production de chocolat (Mars, Cargill et Mondelez) pour de graves violations aux droits des enfants. L'action de classe allègue notamment que les enfants sont forcés d'appliquer sur les plantations de cacao des pesticides toxiques sans équipement de protection.

Pour en savoir plus, cliquez ici.



## Etats-Unis : Entre victoire et défaite pour les victimes du Roundup de Monsanto



Le 5 décembre, la Cour des plaidoyers communs de Philadelphie a condamné Monsanto et Nouryon Chemicals à verser à Kelly Martel près de 3.5 millions de dollars, pour avoir produit et commercialisé du Roundup, un herbicide à base de glyphosate à l'origine du développement de son lymphome non-hodgkinien (LNH).

Pour en savoir plus

En revanche, le 23 décembre, le jury réuni au sein de la Cour Supérieure de Californie pour le Comté de San Benito, a rejeté la plainte déposée par Bruce Jones, ancien utilisateur de Roundup atteint d'un LNH. Il n'a pas su établir un lien de causalité suffisamment certain entre son exposition et le développement de sa pathologie.

Pour en savoir plus





### **Canada: Une action de classe contre Monsanto certifiée**

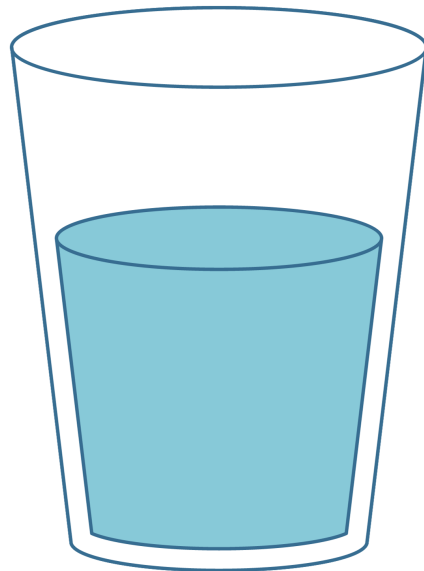
Le 8 décembre, la Cour Suprême de Justice de l'Ontario a accepté de certifier une action de classe formée par des personnes exposées de manière "significative" au Roundup. Par "exposition significative", la plainte entend une application du produit à plus de deux occasions au cours d'une période de 12 mois et à plus de 10 reprises au cours d'une vie.

[Pour en savoir plus](#)

## **Actualités en droit administratif**

### **France : Protection d'une source d'eau potable contre les pesticides**

Le 30 novembre, la Cour administrative d'appel de Versailles a rejeté la demande formulée par un groupe de particuliers et d'entreprises tendant, in fine, à l'annulation d'un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique un projet de dérivation des eaux souterraines et les périmètres de protection du captage communal "La source de Bougis". Pour rendre sa décision, la Cour s'est notamment fondée sur un rapport d'un hydrogéologue constatant que le captage de Bougis est pollué par les activités agricoles et présente fréquemment des dépassements des concentrations maximales autorisées pour la turbidité, les pesticides et les nitrates.



[Pour en savoir plus](#)



## Etats-Unis: Annulation de l'homologation d'un antibiotique utilisé comme pesticide sur les citronniers

Le 13 décembre, la Cour d'appel pour le 9ème circuit a fait partiellement droit à la demande formulée par plusieurs ONG et syndicats d'agriculteurs, en vue d'annuler l'autorisation accordée par l'EPA d'utiliser du streptomycine sulfate, un antibiotique, pour lutter contre certaines maladies touchant les citronniers. Aux motifs de sa décision, la Cour retient notamment que l'évaluation de l'EPA était incomplète en ce qu'elle ne prenait pas en compte les risques pour les pollinisateurs.

[Pour en savoir plus](#)

## Etats-Unis : Pétition déposée contre le glyphosate

Le 13 décembre, plusieurs ONG ont adressé à l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) une pétition demandant la suspension immédiate et l'annulation de toutes les homologations de produits phytosanitaires à base de glyphosate. Cette pétition fait suite à une décision rendue par la Cour d'appel pour le neuvième district reconnaissant les défaillances dans l'évaluation des risques réalisées par l'EPA. Elle fait ainsi écho à l'action associative initiée contre l'autorisation du glyphosate au sein de l'Union européenne (voir "actualités européennes").

[Pour en savoir plus](#)





**Etats-Unis : L'EPA envisage la réautorisation partielle du chlorpyrifos**  
Le 19 décembre, l'EPA a publié son intention de rétablir certaines utilisations du chlorpyrifos. Cela fait suite à la décision de la Cour d'appel du 8ème circuit du 2 novembre 2023 par laquelle la décision de l'EPA de 2021 interdisant toutes les utilisations de l'insecticide sur les cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale, a été annulée. La Cour avait renvoyé à l'agence l'opportunité d'interdire tout ou partie des usages du chlorpyrifos.

[Pour en savoir plus](#)

## Actualités en droit pénal



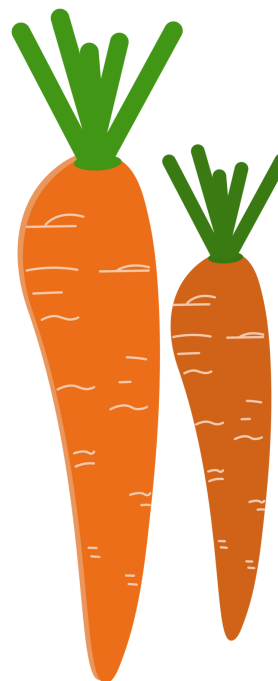
**Etats-Unis: Condamnation d'un dirigeant pour avoir falsifié des licences d'épandage de pesticides**

Par un jugement du 14 décembre, la Cour de Justice de District pour le Comté de Lackawanna a condamné J. Gallagher, dirigeant d'une entreprise de fumigation et de lutte contre les parasites, à une peine de deux ans de prison avec sursis, pour avoir falsifié plusieurs licences de pulvérisation de pesticides et des certificats d'assurance.

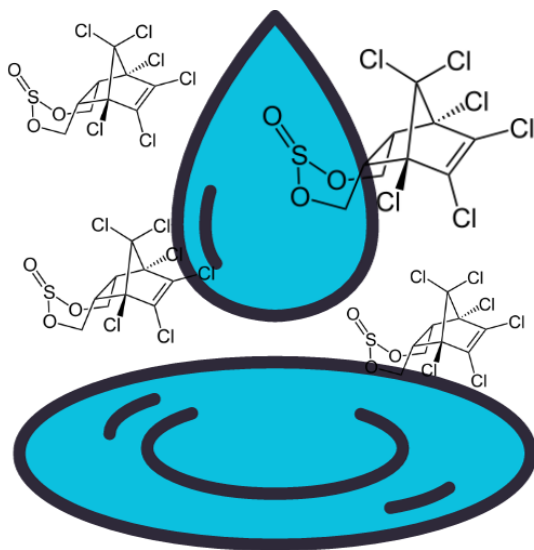
[Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

## France: La Cour de cassation refuse de renvoyer une QPC sur la condamnation en cas d'utilisation illégale de pesticides

Le 12 décembre, la Cour de Cassation a décidé de ne pas renvoyer au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité transmise par les exploitants des carottes de créances, condamnés le 10 février dernier par la Cour d'appel de Caen, pour avoir utilisé du dichloropropène, un pesticide interdit. En bref, les exploitants demandaient si la condamnation pour l'utilisation d'un pesticide interdit récemment, sans la mise en place d'une alternative à son utilisation, n'était pas contraire aux principes de confiance légitime, de sécurité juridique et à la liberté d'entreprendre.



Pour en savoir plus



## Inde: Analyse en cours sur le déversement illégal d'endosulfan dans un puits à eau

Le 20 décembre, le Tribunal vert (zone Sud) a enjoint à l'Union de l'Inde et aux Etats du Karnataka et du Kerala d'analyser, d'ici au 2 janvier 2024, des échantillons de sols et d'eaux dans des villages à la frontière entre les deux Etats. Ces derniers auraient été pollués par le déversement illégal d'endosulfan dans un puits abandonné. Fin décembre, un comité d'experts est donc intervenu.

Pour en savoir plus

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux



**Justice Pesticides**

42 rue de Lisbonne, 75008, Paris

Je fais un don



Je m'abonne au bulletin d'information

This email was sent to {{contact.EMAIL}}

[Se désinscrire](#)

